



MODIFICATION N° 1 DATÉE DU 31 OCTOBRE 2024
APPORTÉE AU PROSPECTUS SIMPLIFIÉ DATÉ
DU 26 JUILLET 2024

SE RAPPORTANT AUX PARTS DES FONDS SUIVANTS :

Fonds actif de titres de créance multisectoriels Invesco (séries A, F, I et PTF)

Fonds en gestion commune à répartition de risque équilibrée Invesco (séries F et I)

(individuellement et collectivement, le ou les « **fonds** »)

Le prospectus simplifié daté du 26 juillet 2024 (le « **prospectus** ») se rapportant au placement de parts d'organismes de placement collectif, entre autres, des fonds, est par les présentes modifié de la façon décrite ci-après. Les expressions importantes ont le sens respectif qui leur est donné dans le prospectus, à moins qu'elles ne soient expressément définies dans la présente modification n° 1.

* Invesco est une dénomination commerciale enregistrée d'Invesco Canada Ltée

1. Le prospectus est modifié aux fins suivantes :

- aviser les investisseurs du Fonds en gestion commune à répartition de risque équilibrée Invesco qu'une assemblée extraordinaire des investisseurs est convoquée le 28 janvier 2025 pour examiner et approuver des modifications des objectifs de placement du fonds;
- aviser les investisseurs du Fonds actif de titres de créance multisectoriels Invesco des changements apportés : a) au nom du fonds, b) aux stratégies de placement du fonds, et c) aux gestionnaires de portefeuille responsables de la prestation de conseils en placement du fonds, avec prise d'effet le 5 novembre 2024 ou vers cette date.

2. Page couverture et page de titre intérieure

Avec prise d'effet le 5 novembre 2024 ou vers cette date, la page couverture et la page de titre intérieure du prospectus sont modifiées comme suit :

- a) le remplacement de la mention « Fonds actif de titres de créance multisectoriels Invesco (également les séries F, I et PTF) » par « Fonds d'obligations sans contraintes Invesco (également les séries F, I et PTF)⁷⁾ »;
- b) l'ajout de la note en bas de page suivante immédiatement après la note en bas de page 6) :
« 7) Auparavant, Fonds actif de titres de créance multisectoriels Invesco. »

3. Prospectus

Avec prise d'effet le 5 novembre 2024 ou vers cette date :

- a) le prospectus est modifié par le remplacement des mentions « Fonds actif de titres de créance multisectoriels Invesco » par « Fonds d'obligations sans contraintes Invesco »;
- b) la page 7 du prospectus est modifiée par le remplacement de la ligne intitulée « Matthew Brill, Responsable des placements nord-américains de bonne qualité et gestionnaire de portefeuille principal Invesco Advisers, Inc. » par la ligne suivante :

Matthew Brill Responsable des placements nord-américains de bonne qualité et gestionnaire de portefeuille principal Invesco Advisers, Inc.	Fonds d'obligations canadiennes de base plus Invesco Fonds FNB d'obligations canadiennes de base plus ESG Invesco Fonds d'obligations mondiales Invesco Fonds d'obligations sans contraintes Invesco Fonds d'excellence équilibré canadien Invesco Catégorie d'excellence équilibrée canadienne Invesco Catégorie rendement diversifié Invesco Fonds mondial équilibré Invesco Catégorie mondiale équilibrée Invesco Fonds de revenu diversifié mondial Invesco Fonds de croissance du revenu Invesco Fonds équilibré Sélect Invesco
---	---

- c) la page 8 du prospectus est modifiée par la suppression de la ligne intitulée « Ken Hill, Gestionnaire de portefeuille principal Invesco Advisers, Inc. »;
- d) la page 10 du prospectus est modifiée par la suppression de la ligne intitulée « Niklas Nordenfelt, Chef de l'équipe des titres à rendement élevé Invesco Advisers, Inc. »;

- e) la page 11 du prospectus est modifiée par la suppression de la ligne intitulée « Jason Trujillo, Gestionnaire de portefeuille Invesco Advisers, Inc. »;
- f) la page 121 du prospectus est modifiée par le remplacement de la ligne intitulée « Fonds actif de titres de créance multisectoriels Invesco (avant le 27 juillet 2018, Fonds d'obligations Avantage Invesco; avant le 29 juillet 2016, Fonds d'obligations Avantage Trimark) » par ce qui suit :

Fonds d'obligations sans contraintes Invesco (avant le 5 novembre 2024, Fonds actif de titres de créance multisectoriels Invesco; avant le 27 juillet 2018, Fonds d'obligations Avantage Invesco; avant le 29 juillet 2016, Fonds d'obligations Avantage Trimark)	28 septembre 1994	Le 29 juillet 2016, Invesco Advisers, Inc. et Invesco Asset Management Limited ont été nommées sous-conseillers et collaborent avec Invesco Canada Ltée. Le 27 juillet 2018, les objectifs et stratégies de placement du fonds ont été modifiés pour introduire une approche multisectorielle qui utilise autant une répartition stratégique de l'actif que des modifications tactiques. Le 16 mars 2021, le mandat d'Invesco Asset Management Limited à titre de sous-conseiller pour le volet titres à revenu fixe du fonds a pris fin et Invesco Advisers, Inc. a assumé les responsabilités de gestion de portefeuille pour l'ensemble du fonds. Le 30 juillet 2021, les stratégies de placement du fonds ont été modifiées en vue de lui permettre d'utiliser une approche de rendement optimisée pour sa méthode de répartition d'actifs stratégique. Le 5 novembre 2024, les stratégies de placement du fonds ont été modifiées pour mettre en œuvre une méthode sans contrainte qui permet une exposition accrue à certains types de titres à revenu fixe.
---	-------------------	---

- g) la page 136 du prospectus est modifiée par le remplacement de la ligne intitulée « Fonds actif de titres de créance multisectoriels Invesco » par ce qui suit :

Fonds d'obligations sans contraintes Invesco	L'indice de référence est composé des indices ci-dessous, combinés selon les mêmes proportions que les volets de placement du fonds : • 65 % - Indice Bloomberg Global Aggregate Corporate Bond couvert en \$ CA. Cet indice est composé de titres de créance mondiaux à taux fixe de bonne qualité libellés en plusieurs devises. Les émetteurs de ces titres sont situés dans des marchés développés et émergents et œuvrent dans les secteurs industriels, financiers et des services publics. • 15 % - Indice Morningstar LSTA Leveraged Loan couvert en \$ CA. Cet indice est composé de prêts à effet de levier et est censé reproduire le rendement des plus importantes facilités sur le marché des prêts à effet de levier.
--	--

	• 10 % - Indice Bloomberg Global High Yield Corporate Bond couvert en \$ CA. Cet indice à multiples devises est représentatif du marché des titres de créance à rendement élevé de sociétés mondiales. Il combine des titres de l'indice US High Yield, de l'indice Pan-European High Yield et de l'indice Emerging Markets Hard Currency High Yield. • 10 % - Indice Bloomberg Emerging Markets Hard Currency Aggregate couvert en \$ US. Cet indice est composé de titres de créance libellés en dollars américains, en euros et en livres sterling émis par des États, des sociétés d'État et des sociétés de marchés émergents.
--	--

4. Fonds actif de titres de créance multisectoriels Invesco

Avec prise d'effet le 5 novembre 2024, les pages 155 et 156 du prospectus sont modifiées comme suit :

- a) le remplacement du nom « Fonds actif de titres de créance multisectoriels Invesco » par « Fonds d'obligations sans contraintes Invesco (auparavant, Fonds actif de titres de créance multisectoriels Invesco) »;
- b) le remplacement de la mention « Fonds actif de titres de créance multisectoriels Invesco » dans la première phrase du premier paragraphe à la rubrique « Objectifs de placement » par « Fonds d'obligations sans contraintes Invesco »;
- c) le remplacement des paragraphes qui suivent de la sous-rubrique « Stratégies de placement » :

« Pour réaliser ces objectifs, le fonds a recours à une méthode de répartition d'actifs stratégique pour investir dans un portefeuille diversifié de titres à revenu fixe de « secteurs » de crédit utilisant une méthode d'optimisation du rendement, qui vise à produire des rendements favorables sur un cycle complet du marché. La méthode d'optimisation du rendement du fonds est fondée sur les attentes de l'équipe de gestion de portefeuille par rapport au comportement des titres à revenu fixe de « secteurs » de crédit sur une période de 10 ans. Ces secteurs sont composés d'obligations de sociétés mondiales de catégorie investissement, de titres de créance de marchés émergents (émis par des gouvernements et des sociétés), des prêts mondiaux à taux variable (également appelés prêts bancaires ou prêts de premier rang) et des obligations mondiales à rendement élevé (émises par des gouvernements et des sociétés).

L'équipe de gestion de portefeuille emploie également des modifications tactiques des répartitions stratégiques afin de tirer parti des tendances macroéconomiques mondiales et des occasions propres au marché de chaque secteur de crédit. Au moment d'établir les répartitions tactiques, l'équipe de gestion de portefeuille peut investir jusqu'à 20 % des actifs dans des titres apparentés à des titres de créance avantageux, comme des titres de créance titrisés, ainsi que dans des obligations à court terme. L'exposition aux titres de créance titrisés peut inclure des titres adossés à des créances hypothécaires commerciales (TACHC), des titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles (TACHR), des titres adossés à des créances mobilières (TACM) et des titres adossés à des créances hypothécaires TBA. Le Fonds n'investira pas plus de 40 % de ses actifs dans des obligations à rendement élevé, qui sont des titres à revenu fixe dont la note est de qualité inférieure ou auxquels aucune note n'a été attribuée.

Pour choisir les titres de créance particuliers et apporter des modifications tactiques aux secteurs de crédit, l'équipe de gestion de portefeuille a recours à une stratégie de placement fondamentale qui combine une vaste analyse descendante à une méthode ascendante rigoureuse afin d'analyser la qualité et la valeur de chaque placement au sein de chaque secteur de crédit. L'analyse descendante comprend un examen de la conjoncture économique mondiale et prend en considération nombre de

facteurs, dont la croissance et les taux d'intérêt à l'échelle mondiale, les écarts de crédit et les notes et les préférences actuelles au chapitre de la répartition d'actifs concernant les titres à revenu fixe mondiaux. L'équipe de gestion de portefeuille passera également en revue le niveau de risque fondamental ciblé par le fonds.

L'examen ascendant est réalisé en effectuant une analyse de crédit fondamentale de certains émetteurs. Les titres sont sélectionnés en fonction de facteurs qui varient selon le secteur de crédit visé, dont la valeur perçue par rapport à d'autres placements potentiels, la qualité du crédit, une analyse de la durée et une gestion des courbes de rendement appropriée compte tenu des prévisions de l'équipe de gestion de portefeuille à l'égard des taux d'intérêt. Une grande importance est également accordée aux techniques de gestion des risques afin d'atténuer le risque lié aux placements.

Le processus d'analyse de la solvabilité utilisé par le fonds tient généralement compte de facteurs qui peuvent comprendre notamment l'exploitation, la structure du capital et les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) d'un émetteur. Par conséquent, l'analyse de la solvabilité peut considérer que des facteurs ESG représentent un risque financier important ou une occasion pour un émetteur. Cette analyse peut comprendre l'utilisation de recherches de tiers ainsi que de recherches exclusives. La considération de facteurs ESG n'est qu'un élément du processus de recherche relatif au crédit de l'équipe de gestion de portefeuille et celle-ci peut quand même investir dans les titres d'émetteurs qui sont considérés comme ayant un profil de risque élevé en matière d'ESG. Les facteurs ESG pris en compte par l'équipe de gestion de portefeuille peuvent changer au fil du temps et un ou plusieurs facteurs pourraient ne pas être pertinents pour tous les émetteurs.

Le fonds peut acheter des titres de capitaux propres, des titres de FNB Invesco et des options sur de tels titres. Il peut acheter, jusqu'à concurrence de 5 % de son actif net, des titres de capitaux propres et des options sur ces titres qui serviront à obtenir ou à couvrir une exposition donnée au marché ou à maintenir la liquidité. Par ailleurs, une participation dans des capitaux propres peut aussi découler de la détention d'obligations d'un émetteur, comme dans le cas de la conversion d'une obligation convertible, lorsque les bons de souscription émis avec l'obligation sont exercés, ou encore de la restructuration de la dette de l'émetteur. Les placements dans des capitaux propres peuvent inclure des titres présentant des caractéristiques de titres à revenu fixe, par exemple des actions privilégiées.

En général, les FNB Invesco détiennent des portefeuilles de titres, de marchandises et/ou de devises censés reproduire, aussi fidèlement que possible avant déduction des frais, le prix et/ou le rendement i) d'un marché ou d'un autre indice donné, ii) d'un panier de titres, de marchandises ou de devises, ou iii) d'une marchandise ou d'une devise en particulier. Le recours aux FNB Invesco peut contribuer à l'efficacité de l'attribution des coûts ou de la gestion de la liquidité.

Le fonds peut investir dans des titres de créance à taux variable. Le fonds peut également investir dans des actions privilégiées et des titres convertibles émis par des sociétés, ainsi que dans d'autres instruments financiers, tels les dérivés de crédit, qui peuvent présenter des caractéristiques économiques similaires aux titres de créance à taux variable et aux titres adossés à des créances hypothécaires TBA.

Le fonds peut également investir dans d'autres OPC ou FNB gérés par le gestionnaire ou un membre de son groupe (les « fonds sous-jacents »). L'équipe de gestion de portefeuille peut tenir compte de divers facteurs au moment d'investir dans les fonds sous-jacents, notamment du rendement, du degré de risque, de la facilité de négociation et de l'efficacité opérationnelle que le fonds pourrait obtenir en effectuant des placements dans les fonds sous-jacents plutôt que directement dans des titres.

Le fonds peut se prévaloir des décisions accordant une dispense de l'application de certaines dispositions du Règlement 81-102. Pour connaître le détail de ces décisions, veuillez vous reporter à la rubrique *Restrictions en matière de placement* à compter de la page 111.

L'équipe de gestion de portefeuille peut, à son gré, investir une partie ou la totalité des liquidités directement dans des instruments du marché monétaire ou d'autres titres de créance à court terme. Le fonds peut investir la partie en espèces de son actif dans des titres de fonds du marché monétaire que nous gérons ou qui sont gérés par un membre de notre groupe. Lorsqu'elle prend cette décision de placement, l'équipe de gestion de portefeuille tient compte d'un certain nombre de facteurs, y compris la nécessité d'effectuer un placement à court terme libellé en dollars canadiens ou en dollars américains et le rendement que le fonds peut dégager de ce placement.

Le fonds peut utiliser des dérivés, comme des contrats à terme de gré à gré, des contrats à terme standardisés, des billets liés à un incident de crédit, des swaps et des options, dont les swaptions, aux fins décrites ci-après. Le fonds peut chercher à se couvrir à l'égard des pertes éventuelles attribuables aux fluctuations de la valeur et du cours d'actifs ou à celles des devises. L'équipe de gestion de portefeuille a l'intention de couvrir au moins 80 % de la position de change du fonds. Elle se réserve toutefois le droit, à son appréciation, de couvrir moins de 80 % de la position de change du fonds ou de ne pas la couvrir du tout.

Le fonds peut aussi utiliser des contrats à terme de gré à gré, des contrats à terme standardisés, des billets liés à un incident de crédit, des swaps sur défaillance, des swaps de taux, des swaps sur rendement total, des swaps de devises et des options, dont des swaptions, à des fins autres que de couverture pour obtenir ou modifier l'exposition à des titres ou à des marchés des capitaux et pour obtenir une exposition à d'autres devises. S'ils sont utilisés à des fins autres que de couverture, les swaptions et les options représenteront au plus 10 % de l'actif net du fonds.

Toute utilisation de dérivés sera conforme aux objectifs de placement du fonds et respectera les exigences de la réglementation canadienne en valeurs mobilières, telles qu'elles ont été modifiées par la dispense accordée au fonds en vue de lui permettre d'utiliser, à titre de couverture, si le fonds détient une position acheteur sur un contrat à terme standardisé ou un contrat à terme de gré à gré, ou a le droit de recevoir un paiement aux termes d'un swap, un droit ou une obligation de vendre une quantité équivalente de l'élément sous-jacent du contrat à terme standardisé ou à terme de gré à gré ou du swap. »

par ce qui suit :

« Pour réaliser ces objectifs, le fonds investit dans un portefeuille diversifié de titres à revenu fixe, y compris dans des obligations mondiales de catégorie investissement (émises par des gouvernements et des sociétés), des titres de créance de marchés émergents (émis par des gouvernements et des sociétés), des prêts mondiaux à taux variable (également appelés prêts bancaires ou prêts de premier rang) et des obligations mondiales à rendement élevé (émises par des gouvernements et des sociétés).

L'équipe de gestion de portefeuille a recours à une stratégie de placement fondamentale qui combine une vaste analyse descendante à une méthode ascendante rigoureuse afin d'analyser la qualité et la valeur de chaque placement au sein de chaque secteur de crédit. La stratégie repose également sur une constitution de portefeuille rigoureuse, tout en accordant une grande importance à la gestion des risques.

L'analyse descendante comprend un examen de la conjoncture économique mondiale et prend en considération nombre de facteurs, dont la croissance, l'inflation et la situation financière à l'échelle mondiale. Ce point de vue macroéconomique permet ensuite à l'équipe de gestion de portefeuille d'évaluer les placements du portefeuille en fonction du cycle du crédit. L'examen ascendant comprend une analyse des émetteurs individuels et du crédit, ce qui permet d'évaluer la solvabilité fondamentale ainsi que les évaluations.

L'équipe de gestion de portefeuille aura recours aux données obtenues grâce aux examens descendant et ascendant pour déterminer la composition du portefeuille. Les titres destinés au portefeuille seront sélectionnés en fonction de facteurs qui varient, ce qui comprendra généralement

le secteur et la pondération du secteur, la qualité du crédit, une analyse de la duration et une gestion des courbes de rendement appropriée compte tenu des prévisions de l'équipe de gestion de portefeuille à l'égard des taux d'intérêt.

Le processus d'analyse de la solvabilité utilisé par le fonds tient généralement compte de facteurs qui peuvent comprendre notamment l'exploitation, la structure du capital et les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) d'une société émettrice. Par conséquent, l'analyse de la solvabilité peut considérer que des facteurs ESG représentent un risque financier important ou une occasion pour un émetteur. Cette analyse peut comprendre l'utilisation de recherches de tiers ainsi que de recherches exclusives. La considération de facteurs ESG n'est qu'un élément du processus de recherche relatif au crédit de l'équipe de gestion de portefeuille et celle-ci peut quand même investir dans les titres d'émetteurs qui sont considérés comme ayant un profil de risque élevé en matière d'ESG. Les facteurs ESG pris en compte par l'équipe de gestion de portefeuille peuvent changer au fil du temps et un ou plusieurs facteurs pourraient ne pas être pertinents pour tous les émetteurs.

L'équipe de gestion de portefeuille peut investir dans des titres de créance titrisés qui peuvent inclure des titres adossés à des créances hypothécaires commerciales (TACHC), des titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles (TACHR), des titres adossés à des créances mobilières (TACM) et des titres adossés à des créances hypothécaires TBA.

Le fonds peut acheter des titres de capitaux propres et des options sur de tels titres. Il peut acheter, jusqu'à concurrence de 5 % de son actif net, des titres de capitaux propres et des options sur ces titres qui serviront à obtenir ou à couvrir une exposition donnée au marché ou à maintenir la liquidité. Par ailleurs, une participation dans des capitaux propres peut aussi découler de la détention d'obligations d'un émetteur, comme dans le cas de la conversion d'une obligation convertible, lorsque les bons de souscription émis avec l'obligation sont exercés, ou encore de la restructuration de la dette de l'émetteur. Les placements dans des capitaux propres peuvent inclure des titres présentant des caractéristiques de titres à revenu fixe, par exemple des actions privilégiées.

Le fonds peut également investir dans des titres convertibles émis par des sociétés, ainsi que dans d'autres instruments financiers, tels les dérivés de crédit, qui peuvent présenter des caractéristiques économiques similaires aux titres de créance à taux variable et aux titres adossés à des créances hypothécaires TBA.

Le fonds peut également investir dans d'autres OPC ou FNB gérés par le gestionnaire ou un membre de son groupe (les « fonds sous-jacents »). L'équipe de gestion de portefeuille peut tenir compte de divers facteurs au moment d'investir dans les fonds sous-jacents, notamment du rendement, du degré de risque, de la facilité de négociation et de l'efficacité opérationnelle que le fonds pourrait obtenir en effectuant des placements dans les fonds sous-jacents plutôt que directement dans des titres.

Le fonds peut se prévaloir des décisions accordant une dispense de l'application de certaines dispositions du Règlement 81-102. Pour connaître le détail de ces décisions, veuillez vous reporter à la rubrique *Restrictions en matière de placement* à compter de la page 111.

L'équipe de gestion de portefeuille peut, à son gré, investir une partie ou la totalité des liquidités directement dans des instruments du marché monétaire ou d'autres titres de créance à court terme. Le fonds peut investir la partie en espèces de son actif dans des titres de fonds du marché monétaire que nous gérons ou qui sont gérés par un membre de notre groupe. Lorsqu'elle prend cette décision de placement, l'équipe de gestion de portefeuille tient compte d'un certain nombre de facteurs, y compris la nécessité d'effectuer un placement à court terme libellé en dollars canadiens ou en dollars américains et le rendement que le fonds peut dégager de ce placement.

Le fonds peut utiliser des dérivés, comme des contrats à terme de gré à gré, des contrats à terme standardisés, des billets liés à un incident de crédit, des swaps et des options, dont les swaptions,

aux fins décrites ci-après. Le fonds peut chercher à se couvrir à l'égard des pertes éventuelles attribuables aux fluctuations de la valeur et du cours d'actifs ou à celles des devises. Par exemple, si l'équipe de gestion de portefeuille est d'avis qu'une devise donnée pourrait perdre de la valeur par rapport à d'autres devises, mais qu'elle a par ailleurs déterminé qu'un titre à revenu fixe libellé dans cette devise est un placement approprié pour le fonds, elle peut couvrir l'exposition à celle-ci par rapport à toute autre devise ou au dollar canadien (ce qui peut être fait en utilisant tout d'abord le dollar américain ou l'euro à titre de couverture). De même, si l'équipe de gestion de portefeuille souhaite réduire le risque qu'une baisse de taux d'intérêt diminue les flux de trésorerie futurs d'une obligation à taux variable détenue dans le portefeuille, elle peut conclure un swap de taux en vue d'obtenir un taux d'intérêt fixe « sûr ». L'équipe de gestion de portefeuille peut également prendre des positions actives (à des fins autres que de couverture) à l'égard d'une devise, de taux d'intérêt, du crédit ou de la durée. S'ils sont utilisés à des fins autres que de couverture, les options et les swaptions représenteront au plus 10 % de l'actif net du fonds.

Le fonds peut aussi utiliser des contrats à terme de gré à gré, des contrats à terme standardisés, des billets liés à un incident de crédit, des swaps sur défaillance, des swaps de taux, des swaps sur rendement total, des swaps de devises et des options, dont des swaptions, à des fins autres que de couverture pour obtenir ou modifier l'exposition à des titres ou à des marchés des capitaux et pour obtenir une exposition à d'autres devises. S'ils sont utilisés à des fins autres que de couverture, les swaptions et les options représenteront au plus 10 % de l'actif net du fonds.

Toute utilisation de dérivés sera conforme aux objectifs de placement du fonds et respectera les exigences de la réglementation canadienne en valeurs mobilières, telles qu'elles ont été modifiées par la dispense accordée au fonds en vue de lui permettre d'utiliser, à titre de couverture, si le fonds détient une position acheteur sur un contrat à terme standardisé ou un contrat à terme de gré à gré, ou a le droit de recevoir un paiement aux termes d'un swap, un droit ou une obligation de vendre une quantité équivalente de l'élément sous-jacent du contrat à terme standardisé ou à terme de gré à gré ou du swap. »

5. Fonds en gestion commune à répartition de risque équilibrée Invesco

Avec prise d'effet immédiate, la page 346 du prospectus est modifiée par l'ajout de ce qui suit immédiatement après le tableau « Détails sur le fonds » du fonds :

« Avis : Une assemblée des investisseurs du Fonds en gestion commune à répartition de risque équilibrée Invesco aura lieu le 28 janvier 2025 pour examiner et approuver des modifications des objectifs de placement du fonds avec prise d'effet le 31 janvier 2025 ou vers cette date. Si ces changements sont approuvés, le nom du fonds deviendra « Fonds de contrats à terme gérés Invesco », les stratégies de placement du fonds seront modifiées pour s'harmoniser avec les nouveaux objectifs de placement, les frais de gestion et de conseils annuels à l'égard des parts de série F du fonds passeront de 1,00 % à 0,85 %, et le niveau de risque du fonds passera de « Faible à moyen » à « Moyen ». Tous les renseignements sur la proposition de changement à apporter aux objectifs de placement seront fournis aux investisseurs du fonds, et les investisseurs éventuels peuvent les obtenir auprès d'Invesco Canada avant l'assemblée. »

6. Droits de résolution et sanction civile

La législation en valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires vous confère un droit de résolution à l'égard d'un contrat de souscription de titres d'organismes de placement collectif, que vous pouvez exercer dans les 2 jours ouvrables de la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds, ou un droit d'annulation de toute souscription que vous pouvez exercer dans les 48 heures de la réception de la confirmation de votre ordre de souscription.

La législation en valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires vous permet également de demander la nullité d'un contrat de souscription de parts ou d'actions d'un organisme de placement

collectif et un remboursement, ou des dommages-intérêts, si le prospectus simplifié, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent des informations fausses ou trompeuses sur le fonds.

Ces diverses actions doivent habituellement être exercées dans des délais déterminés. Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

ATTESTATION DES FONDS, DU GESTIONNAIRE ET DU PROMOTEUR

Fonds actif de titres de créance multisectoriels Invesco et Fonds en gestion commune à répartition de risque équilibrée Invesco (les « **fonds** »)

La présente modification n° 1 datée du 31 octobre 2024, avec le prospectus simplifié daté du 26 juillet 2024, et les documents intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié, dans sa version modifiée, révèlent de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres offerts dans le prospectus simplifié, dans sa version modifiée, conformément à la législation en valeurs mobilières de chacune des provinces et de chacun des territoires du Canada, et ne contiennent aucune information fausse ou trompeuse.

EN DATE du 31 octobre 2024

(signé) « Glenn Brightman »

Glenn Brightman
Président-directeur général
Invesco Canada Ltée,
Fiduciaire et gestionnaire des fonds

(signé) « Shane Sadinsky »

Shane Sadinsky
Directeur financier, Fonds
Invesco Canada Ltée,
Fiduciaire et gestionnaire des fonds

Au nom du conseil d'administration d'Invesco Canada Ltée,
en sa qualité de fiduciaire et de gestionnaire des fonds :

(signé) « Jason MacKay »

Jason MacKay
Administrateur

(signé) « Jim Russell »

Jim Russell
Administrateur

INVESCO CANADA LTÉE,
en sa qualité de promoteur des fonds :

Par : *(signé) « Glenn Brightman »*

Glenn Brightman
Président-directeur général